

I – Généralités :

Démarrage des travaux de génie civil et de confortement de la digue (Tranche 2023) : **05 juillet 2023.**

La première tranche de travaux de génie civil et de confortement de la digue 2023 s'étend de La Grenouillère jusqu'au droit de l'avenue du Colifichet. Ce linéaire est conforme à la première tranche de travaux 2023 prévue par VNF et aux abattages réalisés. Les zones rouge et bleue ont été rigoureusement respectées au niveau des abattages, le piquetage des travaux de génie civil réalisé par l'entreprise VCMF avant la réunion préparatoire du 11 mai dernier suit avec la même rigueur cette ligne située entre la zone rouge et bleue. **Nous retrouvons un piquet de chantier au sommet rouge tous les 20 à 30 m, ce piquetage est la limite haute de l'enrochement en cours.** Tout ceci est conforme aux cahiers des charges VNF (maîtrise d'ouvrage) et SAFEGE (maîtrise d'œuvre). La note préliminaire aux travaux de terrassement et de génie-civil du confortement de la digue de Croissy-sur-Seine du Marché Public de Travaux VNF précise et confirme tous ces aspects et points sans faille.

Le piquetage également en rouge en sommet de digue correspond à la matérialisation des plots de 11 m sur tout le linéaire car l'exécution des travaux se fait en mode « touche de piano » pour des raisons de calcul et de sécurité. Le plan de phasage est joint à ce compte rendu (**Cf. 1 pièce jointe**). En aucun cas il ne s'agit du piquetage de sommet d'enrochement observé le 11 mai 2023 qui aurait été remonté en sommet de digue. La hauteur d'enrochement est rigoureusement respectée, elle est conforme à nos observations du 11 mai 2023 et à son piquetage (Cf. Compte rendu de réunion du 11 mai 2023).

Le piquetage de sommet d'enrochement disparaît à l'avancement du terrassement (logique et normal), cette ligne de crête est conservée sans faille, elle est gérée par le guidage GPS de la pelle mécanique.

En sommet de digue (le long du chemin), nous retrouvons donc un piquet au sommet rouge tous les 11 m ce qui permet au chauffeur de la pelle mécanique de repérer ces plots de 11 m perpendiculairement à la Seine (sa barge) et de répondre au guidage GPS de son engin pour ne travailler rigoureusement qu'une largeur de 11 m en laissant un plot de 11 m à chaque fois pour le moment. Le phasage est terrassement + pose de géotextile + enrochement. Cette opération se répète à chaque séquence de 11 m. La partie située au-dessus de l'enrochement sera remblayée afin d'obtenir une pente (un profil) conforme au projet, en respectant la végétation haute (régénération naturelle) plus les arbres marqués d'un point rempli en bleu « ● ». La distance de 3 m est respectée pour les plots concernés à ce jour, les racines de ces arbres observées le 21 juillet 2023 sont respectées, l'enrochement les préservera et les contournera comme prévu. Comme le soulignait Monsieur Sébastien BOULIÈRE de l'entreprise VCME, aucun abattage n'est prévu à ce stade du chantier, le plus simple, le plus pratique et le plus rapide pour l'entreprise VCMF est de contourner les arbres comme prévu au dossier et au marquage plutôt que de faire venir une entreprise spécialisée (arboristes grimpeurs) pour démonter et abattre un arbre. L'entreprise VCMF a des délais à tenir et des moyens humains et matériels à gérer, ils ne peuvent pas se permettre de telles manœuvres dont l'impact financier serait important. Les abattages et les travaux de taille ont été réalisés dans la précédente phase du marché, l'objectif n'est pas de revenir en arrière.

Les souches qui résultent des abattages de la phase précédente et qui se trouvent en limite haute de la zone d'enrochement seront à conserver au maximum et dans la mesure du possible (au-dessus du piquetage). Les travaux de terrassement pour les essoucher seraient fortement préjudiciables aux arbres conservés (zone bleue) et à leur système racinaire qui s'enchevêtre et qui s'anastomose pour les mêmes essences. Il est prévu que ces souches pourront être arrasées selon les besoins pour les ramener au plus proche du sol. Dans les zones les plus pentues et très dépourvues de végétaux d'avenir, ces souches sont retirées. **C'est ce que nous observons dans les zones les plus abruptes.**

Sur le linéaire concerné par cette tranche de travaux 2023, quelques arbres de bonne venue et de grand développement de la zone bleue (= arbres préservés et conservés = marquage d'un point rempli en bleu « ● ») ont quelques branches longues qui plongent vers la Seine. Avec les rotations des futurs engins de terrassement, il y a en certains endroits un risque d'arrachement des flexibles hydrauliques des machines, il est donc validé une suppression de ces quelques branches qui devra être exécutée par une entreprise spécialisée en taille et soins des arbres comme celle retenue pour la tranche précédente (Travaux arboricoles et d'abattage). Les angles et les sections de coupe sont impérativement à respecter tout comme l'architecture et la silhouette des arbres maintenus. Ces règles fondamentales de conduite normale d'arbres sont de rigueur et de mise. **Les tailles « sauvages » et les arrachements d'axes majeurs ou secondaires ne sont pas tolérés à l'avancement du chantier de génie civil. Les quelques petits arrachements observés le 21 juillet 2023 sont à reprendre proprement en respectant les angles de coupe. Ces dégâts sont mineurs.**

Le théodolite a été installé par l'entreprise VCMF sur la Seine (poteau) du côté de la berge opposée aux travaux (côté Croissy-sur-Seine) ce qui permet à l'entreprise mandataire de surveiller les travaux de génie civil durant toute leur durée. Ce théodolite est monté sur un poteau ou un mât relativement discret mais hors de portée humaine pour éviter le vandalisme et le vol, l'objectif est uniquement de capter en permanence l'ensemble de la berge concernée par les travaux pour surveillance et alerte en cas d'un désordre sur la digue pendant toutes les opérations de génie civil et de confortement. **Pour rappel, ce théodolite ne prend pas de photos de personnes et de propriétés riveraines qui donnent sur la Seine (droit à l'image, droit de propriété privé, etc.).** Il est uniquement destiné à capter les informations de la digue en cours de travaux.

II – Déroulement des travaux :

1. La date de démarrage des travaux est le 05 juillet 2023. La fin des travaux est programmée au 30 novembre 2023.
2. Pour des raisons de calcul et de sécurité, les travaux de terrassement et d'encrochement se font par plot de 11 m de large. Un piquet rouge matérialise ces plots en sommet de digue.
3. La liaison de plusieurs plots sera beaucoup plus représentative, elle permettra de bien visualiser la hauteur de crête de l'encrochement.
4. Les premiers remblais en terre (au-dessus de l'encrochement) se feront à compter de septembre 2023.
5. Le chantier est fermé au public.
6. Les photos et les vidéos sont possibles mais en dehors de la présence des personnels et des engins en action pour une question de droit à l'image. Les photos et les vidéos peuvent être prises mais uniquement en dehors des heures et des jours de travail. Monsieur Sébastien BOULIÈRE de l'entreprise VCMF insiste sur ce point à respecter.

III – Prochaine réunion de chantier :

La prochaine réunion de chantier sera fixée au cours de la deuxième quinzaine de septembre 2023, elle permettra d'observer plusieurs plots liés avec les remblais en terre et une ligne de crête cohérente et homogène. Le rendez-vous se tient sur le parking depuis l'Île des Impressionnistes côté CHATOU.

Frédéric BIZIERE

Gérant

Expert Conseil en Arboriculture Ornementale

Expert Judiciaire Près la Cour d'Appel de Rennes





Piquetage rouge en sommet de digue le long du chemin matérialise et délimite chaque plot de 11 m de large.



Piquetage rouge en sommet de digue le long du chemin matérialise et délimite chaque plot de 11 m de large, les autres piquets métalliques supportent les cellules nécessaires au théodolite.



La limite d'engrochement marquée de piquets rouges (Cf. compte rendu de réunion du 11 mai 2023) est respectée, les zones les plus abruptes et les plus dépourvues de végétaux d'avenir sont terrassées plus fortement pour consolidation et confortement de la digue. Ceci est conforme au marché et au projet.



Le piquetage des travaux de génie civil et de confortement de la digue est conforme à la zone rouge et à la zone bleue ainsi qu'au marquage conjoint des cabinets GEO SEVE et APE. Les arbres marqués d'un point rempli en bleu « ● » sont conservés et préservés. Les systèmes racinaires de ces derniers ne sont pas touchés.



Le géotextile est posé pour les besoins de l'enrochement, en partie haute, il est aujourd'hui tendu et maintenu pour la mise en place des roches, il sera découpé et rabattu en partie haute à la fin de l'enrochement et au moment de la mise en place des remblais en terre. Le géotextile au-dessus de l'enrochement ne sera plus visible à la fin des travaux.



En pied de berge, des anciens pieux traduisent de précédents aménagements de VNF, ils sont retirés lors du terrassement avant la mise en place du nouvel enrochement. Ils ne correspondent pas à des racines arrachées ou à des arbres abattus depuis la berge opposée.



Vues en profil en travers de cet Erable sycomore conservé en haut d'une zone abrupte et très pentue. Les racines de cet arbre sont préservées, celles qui apparaissent sur ces photos et qui sont visibles de la berge opposée sont les systèmes racinaires de la végétation basse de la zone terrassée.



Vues depuis la berge opposée de cet Erable sycomore conservé en haut d'une zone abrupte et très pentue. Les racines de cet arbre sont préservées, celles qui apparaissent sur ces photos et qui sont visibles de la berge opposée sont les systèmes racinaires de la végétation basse de la zone terrassée. Les vues de la berge opposée (profil en long) sont trompeuses par rapport à celles depuis de la digue (profil en travers).



La zone rouge et la zone bleue ainsi que le marquage conjoint des cabinets GEO SEVE et APE sont respectés. Les arbres marqués d'un point rempli en bleu « ● » sont conservés et préservés, il en est de même pour les zones de régénération naturelle situées en sommet de digue le long du chemin au niveau des zones abruptes. L'écran de végétaux et la voûte végétale sont conservés en sommet de digue au-dessus du chemin.